

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 27 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 18 | ABSENTS EXCUSÉS 05 | VOTANTS 21

OBJET : N° L23-11/64-03/FI SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE SAINT SYMPHORIEN »

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Etaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE donne procuration à Jacques BREILLAT, Patrick TRACHET donne procuration à Nicole CAMPANER, Saliha EL AMRANI, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO.

Le scrutin a eu lieu, Josiane ROCHE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire signale qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association « Les Amis de Saint Symphorien » pour le financement de la restauration du tableau de la Crucifixion exposé dans l'église Saint Symphorien.

Il propose au Conseil Municipal d'attribuer à cette association une subvention de 2500 €.

Entendu le rapport de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 21voix pour, Jean-Claude DUCOUSSO ne prend pas part au vote, attribue à l'association « Les Amis de Saint Symphorien » une subvention de 2500 €.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 27 novembre 2023

Le Maire,
Jacques BREILLAT



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20231127-L23116403FI-DE
Date de télétransmission : 01/12/2023
Date de réception préfecture : 01/12/2023